

22 novembre 2022

**Appel à candidatures à l'intention des jeunes pour participer
à l'édition 2023 de l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
« Rajeunir la politique »**

(44^e et 45^e sessions et préparation d'un projet)

Dans le cadre de son initiative « Rajeunir la politique », le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe invite des jeunes à :

- venir à Strasbourg (France) **pour participer activement, en tant que délégué jeune, à ses 44^e (21-23 mars 2023) et 45^e (24-26 octobre 2023) sessions.**
- **développer son propre projet local de retour dans son pays** (sous l'égide du Congrès).

CANDIDATURES Vos candidatures doivent être adressées au Congrès du Conseil de l'Europe via le formulaire en ligne le 6 janvier 2023 au plus tard. <i>Voir le lien vers le formulaire en bas du page</i>	CONTACT Dolores Ríos Turón Cheffe du Service de la Séance Congrès des pouvoirs locaux et régionaux E-Mail: congress.youth@coe.int
---	--

Qu'est-ce que le Congrès ?

Le Congrès est une assemblée politique paneuropéenne, ses membres disposant d'un mandat électif (qui peuvent être des conseillers régionaux ou municipaux, des maires ou des présidents de région) représentant plus de 130 000 collectivités de 46 États européens. Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il se réunit en session deux fois par an.

Comme pour d'autres assemblées politiques, telles que les parlements nationaux ou les conseils locaux/régionaux, les sessions du Congrès sont des réunions formelles lors desquelles ses membres examinent des rapports, tiennent des débats thématiques et adoptent des recommandations.

Pour en savoir plus sur le Congrès, voir [lien 1](#).

Le Congrès et la participation des jeunes

Depuis octobre 2014, le Congrès invite des jeunes professionnels venus d'horizons différents – jeunes militants, jeunes travailleurs, étudiants, jeunes responsables politiques – à participer à ses sessions, à donner leur point de vue au cours des débats et à avoir un échange avec les membres du Congrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Depuis 2016, dans le cadre de sa participation, il est demandé à chaque délégué jeune de développer son propre projet aux niveaux local et régional entre les sessions.

Sur la vision du Congrès concernant la participation des jeunes au niveau local, voir [lien 2](#).

Participer aux travaux du Congrès pendant un an

Le fait d'être délégué jeune pendant un an offre une occasion unique d'acquérir une expérience internationale, de rejoindre un groupe diversifié de jeunes militants, de constituer un réseau et d'avoir un effet dynamique sur les débats sous l'angle de la jeunesse, en contribuant ainsi à souligner et renforcer l'engagement du Congrès en faveur du développement des capacités des jeunes.

1. Participer aux sessions en tant que délégué jeune (en personne ou à distance)

Les délégués jeunes siègent dans l'hémicycle, avec les membres du Congrès, lors des deux sessions ou participent en ligne dans le cas de sessions à distance.

Une réunion de préparation d'une journée sera organisée avant chaque session. Cette journée n'a pas la vocation d'une journée de formation ; son objectif est de familiariser les délégués jeunes avec le Congrès et ses travaux ; les délégués jeunes devraient d'ores et déjà être dotés des compétences requises pour s'exprimer en public, être en mesure de préparer des discours brefs et d'analyser des documents de nature politique.

Les délégués jeunes doivent s'engager à participer à l'intégralité des deux sessions de 2023 :

- **du dimanche 19 mars (18h00) jusqu'à la réunion de débriefing du jeudi 23 mars (17h00).**
- **du dimanche 22 octobre (18h00) jusqu'à la réunion de débriefing du jeudi 26 octobre (17h00).**

Dans le cas des séances en personne, une soirée de bienvenue sera organisée avant chaque session les 19 mars et 22 octobre.

2. Développer et mettre en œuvre des projets entre les sessions

Entre mars et octobre, les délégués jeunes continueront de participer aux travaux du Congrès. Ils seront tenus de développer un projet local ou régional en lien avec les priorités du Congrès ou avec les thèmes des sessions de 2023. À cette fin, ils bénéficieront de l'aide de formateurs sous la forme de sessions d'accompagnement qui leur permettront de développer et d'évaluer leurs idées.

Le Congrès ne financera pas le développement des projets, mais il fournira aux délégués jeunes une lettre de recommandation à faire valoir comme carte de visite dans leurs relations avec les collectivités locales et régionales, et il pourra aussi leur fournir des documents d'information.

Certains délégués jeunes pourront aussi participer à d'autres événements organisés par le Congrès en dehors de Strasbourg, comme des réunions de ses commissions, des séminaires ou des conférences.

Buts et objectifs

En invitant des jeunes à participer activement à ses sessions, le Congrès vise à leur permettre de transmettre directement aux élus locaux et régionaux leur avis sur toutes les questions qui sont examinées.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- associer les jeunes directement à tous les aspects des travaux du Congrès ;
- faire connaître aux jeunes les travaux du Congrès et les outils qu'il a développés pour soutenir leur participation ;
- débattre avec les jeunes de façon à encourager leur participation aux niveaux local et régional ;
- intégrer une perspective de jeunesse dans tous les débats thématiques du Congrès ;
- motiver les délégués jeunes pour que, de retour chez eux, ils diffusent les informations et l'expérience acquises pendant les sessions, en particulier en développant et mettant en œuvre leurs propres projets aux niveaux local et régional ;
- partager des informations sur les modèles existants en matière de structures dirigées par des jeunes et motiver les jeunes pour qu'ils fassent connaître les travaux du Congrès ;
- promouvoir la coopération entre les membres du Congrès et les délégués jeunes ;
- montrer aux délégations nationales l'importance d'inclure officiellement davantage de jeunes parmi leurs membres.

Programme

La participation des délégués jeunes à l'intégralité du programme est obligatoire. En cas d'impossibilité de participer à l'une des activités du programme, les délégués seront remplacés par leur suppléant national.

Les activités obligatoires sont :

- la participation à la préparation en ligne avec les formateurs avant chaque session ;
- la présence pendant l'intégralité des deux sessions (y compris la journée de préparation à la veille de chaque session et la réunion d'évaluation le dernier après-midi de chaque session) ;
- la disponibilité à prendre part à plusieurs réunions par vidéoconférence (avril – septembre) avec les formateurs en vue de préparer le projet de jeunesse ;
- la mise en œuvre du projet entre avril et mi-septembre 2023.

Profil des participants

Les délégués jeunes réuniront les critères suivants :

- être ouverts, volontaires et motivés pour développer et renforcer le dialogue entre les jeunes et les élus locaux/régionaux ;
- être âgés de 18 à 30 ans ;
- posséder un passeport et vivre dans l'un des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- être actifs dans le domaine des travaux de jeunesse aux niveaux local et régional ;
- être disponibles pour participer à **la totalité** de l'activité, y compris la préparation des projets locaux ;
- souhaiter participer activement à l'élaboration de politiques aux niveaux local et/ou régional mais ne pas être un représentant élu ;
- être capables, de retour dans leur pays, de diffuser les informations obtenues pendant les sessions ;
- avoir de bonnes compétences en écriture et en expression orale ;
- s'engager à travailler dans une équipe interculturelle ;
- ne pas avoir participé à l'initiative précédemment ;
- parler couramment l'anglais¹.

Procédure de candidature et sélection des participants

Les jeunes souhaitant se porter candidats pour participer aux 44^e et 45^e sessions du Congrès doivent le faire au moyen du formulaire de candidature [en ligne](#). **La participation à une seule session n'est pas possible.**

Les candidats doivent également soumettre une courte vidéo, via YouTube, d'une durée maximale de 30 secondes, pour appuyer leur demande. Le lien vers la vidéo (le titre doit contenir uniquement le nom du candidat et son pays) doit être envoyé avec la candidature. Veuillez noter que les candidats ne doivent pas se présenter sur la vidéo mais répondre à la question qui a été posée. Cette vidéo fait partie intégrante de la candidature.

La date limite pour soumettre les candidatures est fixée au **6 janvier 2023**.

Les candidatures seront examinées par un jury composé du Porte-parole du Congrès sur les jeunes, des formateurs de jeunesse et de deux membres du Conseil consultatif du Conseil de l'Europe pour la jeunesse. Le jury veillera à ce que les candidats sélectionnés constituent un groupe équilibré du point de vue du genre, de l'origine culturelle et de l'expérience.

Les candidats seront informés des résultats de la procédure de sélection au plus tard le **10 février 2023**.

Voyage, séjour et hébergement

Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux conformément au règlement du Conseil de l'Europe.

L'hébergement sera assuré et pris en charge par les organisateurs, en chambre individuelle ou partagée selon les disponibilités et compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Les organisateurs ne peuvent pas prendre en charge un hébergement dans un autre lieu.

[Lien vers le formulaire](#)

¹ Lors des sessions informelles organisées en marge des débats officiels et des réunions de commission, la langue de travail sera l'anglais.